



LA PROFESSION BANCAIRE AU MAROC

Résumé d'une partie du livre



RÉALISÉ PAR : FARRAKI SALAH-EDDINE
Section A / Groupe 2

Présentation du livre

L'auteur : Mohamed Larbi Benothmane.

Préface par : Dr. Drissi Alamai Machichi.

Edition : La porte.

Résumé

La banque d'Etat du Maroc

La création de la banque d'Etat du Maroc a été plus incitée par les convoitises de la France comparée aux autres Etats qui ont partagé la même ambition d'intervenir dans les affaires marocaines.

a) La création de la banque du Maroc :

A sa constitution, cette banque a pris la forme d'une société anonyme dont le siège était établi à Tanger, avec un capital de 15400000 francs distribué également en 14 parts après la conférence d'Algésiras. Toutefois, la France a bénéficié de 2 parts supplémentaires en cédant ses droits du contrat de l'emprunt de 1904.

Créée en 1906 – de nationalité marocaine et régie par les lois françaises – la banque d'Etat du Maroc a devait durer 40 ans. Sa législation a permis l'intervention de l'Etat marocain dans les actions judiciaire émanant de la banque alors que celles contre la banque ont été présentées devant un tribunal spécial.

Après le traité de Versailles, la France a bénéficié des changements des parts du capital de la banque. Les parts de l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, et l'Angleterre ont été exploitées par la France.

Suite à ses changements et à des augmentations de capital de la banque d'Etat du Maroc, la France a monopolisé la gestion de cette institution.

b) Les organes de la banque d'Etat du Maroc :

- L'assemblée générale des actionnaires, avec son pouvoir très étendu pour la gestion de la banque, elle a eu la possibilité de conférer des pouvoirs au conseil d'administration.
- Le conseil d'administration, composé de 14 représentants des porteurs de parts du capital dont la majorité est française. Il jouit des pouvoirs très importants.
- Le collège des censeurs, avec ses 4 membres, désignés principalement par la France, il était chargé du maintien du bon fonctionnement de la banque et de l'application des clauses de la concession et des statuts. Sa présence dans les réunions du conseil était d'une voix consultative.
- Le Haut-commissaire impérial, il a été chargé de veiller sur la protection des intérêts de l'Etat du Maroc. Son intervention se limitait dans la connaissance des affaires de la banque.

c) Les attributions de la banque d'Etat du Maroc :

Elle assurait un certain nombre de prérogatives de la banque centrale, elle était institut d'émission de billets et de la monnaie, banque de dépôts, trésorier-payeur impérial.

